



CRETS EN BELLEDONNE

18 JAN. 2018

RECEPTION COURRIER

Mairie de Crêts en Belledonne
Place de la Mairie
38330 Crêts en Belledonne

Crolles, le 11 janvier 2018

N/Réf : PB/JP/TA/2018-00071
S/C Direction Générale/
Objet : Foncier économique
Affaire suivie par Tonis ANTZOULATOS

eh Monsieur le Maire,

Dans le cadre de votre projet de PLU, vous souhaitez classer une parcelle de 4,17 ha en zonage économique (U). Jusqu'à présent, cette parcelle était considérée comme une zone naturelle (ND).

Cette parcelle n'avait pas été identifiée comme du foncier économique envisagé dans le cadre du protocole de répartition du foncier économique délibéré par le Grésivaudan le 12 décembre 2016.

Ce classement me semble toutefois pertinent. En raison, d'une part de la problématique de raréfaction du foncier économique sur notre territoire, mis en évidence par ce protocole. D'autre part au regard de la situation de cette parcelle, en entrée de village, en bordure de route et enclavée entre une zone dédiée à l'économie et une zone dédiée à l'habitat.

Je vous assure donc du soutien de la communauté de communes en faveur du classement de cette parcelle en zone U.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président,
Francis GIMBERT
Et par délégation
Le vice-président en charge de
l'économie

Pierre BEGUERY

Toni Antzoulatos
Amélie

Copie :

Précis - Tri
Monsieur Yannick Ollivier, président du SCoT de la région urbaine grenobloise.

